

DISPENSES & ÉQUIVALENCES
BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

DISPENSES DES TEP

Je suis PARTIELLEMENT dispensé des TEP (Test Luc Léger) si

- je peux attester avoir été inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau

Je suis TOTALEMENT dispensé des TEP si

- je suis titulaire d'un des diplômes suivant :
 - Diplôme ou titre délivré par le ministère de l'enseignement supérieur dans le champ du sport
 - Diplôme délivré par le ministère des sports (BAPAAT, BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, UCC, ...)
 - Diplôme d'Etat des métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne
 - Titre à finalité professionnelle délivré par le ministère de la défense dans le champ du sport
 - Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération Française d'Equitation
 - Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération Française de Football
 - Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération Française de Natation
 - Certificat de qualification délivré par les branches professionnelles (CPNE-EE et CPNEF du sport)

① Plus de 200 diplômes, titres et qualifications sont concernés ①

Référez-vous au lien ci-dessous :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042269397/

EQUIVALENCES D'UC

Je peux être allégé dans le cadre de ma formation si je suis titulaire d'une ou des certifications suivantes

Certification	UC1	UC2	UC3	UC4
3 au moins des UC 1 à 4 du BPJEPS en 10 UC	X	X		
UC 6, 8 et 9 du BPJEPS APT (10 UC)			X	
UC 5, 6 et 9 du BPJEPS APT (10 UC)				X
UC 5, 6, 8 et 9 du BPJEPS APT (10 UC)			X	X
CQP ALS	X			
CQP ALS options AGEE et JSJO	X			X
Le titulaire du titre à finalité professionnelle (TFP) «éducateur de handball» mention «animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales» ou mention «entraîneur territorial» délivré par la Fédération française de handball.	X	X		
BPJEPS « toutes spécialités »	X	X		

Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités physiques pour tous » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.